



NEGOCIATION 2022 SUR LES SALAIRES

***Droit de réponse au Communiqué interne
de la direction du 15 mars 2022***

SALAIRES 2022, NON A LA DESINFORMATION !

LE 15 MARS, LA DIRECTION VOUS A PROPOSÉ DE COMPENSER 13 ANNÉES DE GEL SALARIAL, LA HAUSSE DE L'INFLATION ET DU COÛT DE L'ÉNERGIE PAR UNE AUGMENTATION DE 5 A 6 PTS DE VOTRE COEFFICIENT DE PAIEMENT, SOIT $\approx 30 \text{ €}$ / MOIS DANS LE MEILLEUR DES CAS.

- Après 13 ans de gel de la valeur du point de paiement, qui détermine votre rémunération fixe et de nombreux éléments variables et primes pour les non cadres,
- Après le dépôt en 2021, auprès de la direction puis de nos tutelles, d'un cahier revendicatif intersyndical national,
- Après la mobilisation inédite de la plupart des centres, à la suite des mesures salariales prises par la direction, génératrice d'iniquité entre générations,
- Après trois journées de mobilisation qui se sont traduites par des taux importants de grévistes rarement connus au CEA,
- Après l'interpellation de l'Administrateur Général par les parlementaires de l'Assemblée Nationale et du Sénat, qui l'ont auditionné le 17 février en vue du renouvellement de son mandat,
- Après une pétition signée par près de 7 000 salariés !

La direction nous présente des propositions indignes, rejetées unanimement par vos Organisations Syndicales, et publie dans la foulée un communiqué interne à l'ensemble des salariés, dont nous contestons le contenu. Les Organisations Syndicales attendent des vraies négociations !

**L'ensemble des salariés du CEA est appelé à manifester
le mardi 22 mars 2022
devant le ministère de l'Economie et des Finances
133 rue de Bercy à Paris 12^{ème} de 11 h à 15 h**



CE QUE LA DIRECTION VOUS CACHE

Extrait du [communiqué interne](#) :

- « L'Etat a notifié au CEA une autorisation de progression de la RMPP de 2,8 % pour 2022 » : **MANIPULATION DES CHIFFRES !**
 - ➔ 1,9 % correspondent au financement des avancements annuels prévus par nos accords collectifs, et encore en mode dégradé : ce n'est donc pas une victoire !
 - ➔ Seuls 0,9 % ont été obtenus au titre de nos revendications salariales (rattrapage et augmentation générale des salaires) ; cela ne représente qu'une enveloppe de 9 M€ (au lieu des 200 M€ nécessaires pour satisfaire l'ensemble des revendications) qui ne compense pas même l'inflation (4 % pour la seule année 2022) et sera à répartir, selon des modalités à définir, entre 20 500 salariés.
- « L'évolution de la RMPP sur la période depuis 2010 a permis en moyenne une augmentation des salaires permanents de 33 % » : **DEMAGOGIE !**
 - ➔ Aucune augmentation générale des salaires depuis 2009.
 - ➔ Maintien des seuls avancements annuels qui récompensent l'investissement individuel des salariés et qui n'ont pas à être ni amputés de l'inflation, ni considérés comme une mesure de compensation de celle-ci.
 - ➔ Ce chiffre de 33 % correspond au mieux à une moyenne mais qui n'a pas de sens **individuellement**.
- « La définition du cadre pour 2022 permet de reprendre la négociation » : **FAUX !**
 - ➔ Le cadre ainsi posé n'est pas partagé par toutes les parties !.
- « Il revient maintenant aux partenaires sociaux de négocier sur la manière dont les moyens disponibles pour 2022 peuvent être utilisés » : **FALLACIEUX !**
 - ➔ L'intersyndicale refuse de négocier sur une base aussi médiocre **qui ne répond qu'à 4,5 % de vos attentes**. La responsabilité en incombe à la seule direction générale qui doit elle-même renégocier une meilleure enveloppe auprès de nos tutelles, qui soit digne des missions et enjeux de l'organisme.
- « Un nouvel accord intéressement » : **cet accord est sans lien avec la négociation sur les salaires et ses modalités réduites à la portion congrue**
 - ➔ La direction ne vous dit pas qu'un accord d'intéressement, annoncé initialement pour 3 ans par l'Administrateur général, ne serait finalement limité qu'à 1 an, et ses effets éventuels ne se feront sentir qu'en 2023 !
- « La crise géopolitique majeure que nous traversons ne sera pas sans répercussion économique (...) » : **à chaque évènement planétaire, une tentative de justification pour nous contenter de peu**
 - ➔ Après la récession économique des années 2010-2020 sur fond de crise financière de 2008, poursuivie par la pandémie de Covid-19 et maintenant la guerre russo-ukrainienne, toutes les ficelles de propagande au détriment des salariés du CEA.
 - ➔ La fonction Publique a déjà bénéficié d'une revalorisation en 2017, elle va en avoir une nouvelle en 2022 et **rien pour les salariés du CEA qui appartiennent à la sphère publique ?**